

Conseil du Centre

74^e session, Turin, 1 - 2 novembre 2012

CC 74/4/1

POUR DÉCISION

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes
pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au
31 décembre 2011**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Rapport financier sur les comptes de 2011	2
Approbation des états financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	6
Rapport de l'Auditeur Indépendant	7
États financiers et notes aux états financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	9
État I. État de la situation financière au 31 décembre 2011	9
État II. État de la performance financière pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	10
État III. État des variations de l'actif net pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	11
État IV. État des flux de trésorerie pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	12
État V. État de comparaison du budget et des montants réels pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	13
Notes aux états financiers de l'exercice financier allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	14
Rapport du commissaire aux comptes au Conseil sur les états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2011	39

Rapport financier sur les comptes de 2011

Introduction

Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport du commissaire aux comptes sur la vérification des états financiers du Centre pour l'exercice 2011 et l'opinion du commissaire sur les états financiers sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.

Les états financiers de l'exercice 2011 ont été dressés conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et présentés sous la forme prescrite par les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Dans le cadre de l'adoption progressive des IPSAS, on a appliqué aux états financiers de l'exercice 2011 vingt-quatre de ces normes portant sur des éléments tels que les provisions; les passifs éventuels et actifs éventuels; l'information relative aux parties liées; la présentation de l'information budgétaire; les avantages sociaux du personnel; les produits des opérations avec contrepartie directe; les événements postérieurs à la date de reporting; la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers; l'information sectorielle; les produits des opérations sans contrepartie directe; les stocks et les contrats de location. Les états financiers de l'exercice 2011 intègrent les ajustements financiers requis par les IPSAS. Des ajustements supplémentaires seront opérés dans les années à venir. L'application pleine et entière des IPSAS est prévue à l'horizon 2012.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration de l'OIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre pour l'exercice 2011 seront consolidés avec ceux de l'OIT.

Résultats financiers pour 2011

L'état de la situation financière (état I) indique l'ensemble des actifs, des passifs et des réserves auxquels s'ajoutent les soldes de fonds accumulés du Centre au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010. Un montant de 2,7 millions d'euros inscrit au passif au titre des avantages sociaux du personnel, y compris les congés dans les foyers, les congés compensatoires pour heures supplémentaires, les congés annuels, les voyages de rapatriement et les frais de fret maritime pour les fonctionnaires éligibles du Centre est pris en compte.

Les actifs nets du Centre ont augmenté de 264 000 euros (3 pour cent) par rapport à 2010. La ventilation détaillée des actifs par fonds figure à la note 22.

L'état de la performance financière (état II) indique l'ensemble des résultats des opérations du Centre pour l'exercice 2011, avec un excédent net de 468 000 euros. Par rapport à 2010, les recettes totales ont augmenté de 2,5 millions d'euros (7 pour cent), tandis que les dépenses totales ont diminué de 645 000 euros (1,6 pour cent). On trouvera de plus amples informations sur les résultats ainsi que des données détaillées sur les recettes, les dépenses et les variations de l'actif net à la note 22.

L'état des variations de l'actif net (état III) présente sous une forme synthétique les soldes de fonds accumulés et réserves nets au début de 2011, l'incidence sur les réserves des résultats nets et les ajustements requis pour les passifs dérivés.

L'état des flux de trésorerie (état IV) indique par ailleurs le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par le Centre à la fin de 2011 et 2010.

Budget ordinaire

À sa 72^e session (novembre 2010), le Conseil du Centre a approuvé pour l'exercice 2011 un budget des dépenses s'élevant à 40 millions d'euros et un budget des recettes s'élevant à 40 millions d'euros.

Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2011 sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 14. Calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les recettes budgétaires totales pour 2011 se sont élevées à 40 millions d'euros. Les dépenses fixes engagées en 2011 au titre du chapitre III du budget se sont élevées à 20,9 millions d'euros. Les dépenses variables engagées au titre du chapitre IV se sont élevées à 18 millions d'euros. Par conséquent, l'excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice 2011 s'est établi à 765 000 euros après prélèvement d'une provision pour créances douteuses et pertes de change.

Différences significatives entre le budget 2011 et les montants réels tels que présentés à l'état V

(en milliers d'euros)

Ligne de l'état V			Budget 2011	Montant réel	Différence	Différence (%)
Chapitre	Ligne					
I	10	Organisation internationale du Travail	3 116	2,895	(221)	(7%)
I	13	Région Piémont	400	220	(180)	(45%)
I		Portugal	-	250	250	100%
II	20	Recettes provenant des activités de formation	26 600	26 884	284	1%
II	20A	Autres recettes	1 400	1 291	(109)	(8%)
III	22	Personnel	14,944	14 720	224	1%
III	27	Services fournis par l'OIT	220	-	220	(100%)
III	31	Amortissement des immobilisations	590	449	141	(24%)
III	32	Autres frais fixes	2 227	2 392	(165)	7%
IV	33	Personnel temporaire	8 900	9 049	(149)	2%
IV	36	Voyages des participants	2 100	1 694	406	(19%)
IV	39	Autres frais variables	3 100	3 252	(152)	5%
Différence totale expliquée					549	

Explication générale de la différence entre le budget et les montants réels

Le budget 2011, présentant un excédent de 30 000 euros, fut approuvé par le Conseil lors de sa 72^e session en novembre 2010. Les différences positives significatives dans les coûts fixes sont le résultat de la poursuite de la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts en 2011, telles que les coupes dans les frais de mission et de voyage, ainsi que d'une évolution favorable du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis.

Explications spécifiques des différences significatives

Contributions volontaires: En raison de la différence de taux de change entre le moment de l'inscription au budget et la réception du versement, la contribution de l'OIT, calculée en dollars des États-Unis, est inférieure de 221 000 euros au montant inscrit au budget. La Région Piémont a réduit sa contribution de 180 000 euros. L'accord de financement conclu avec le Portugal et portant sur une contribution volontaire de 250 000 euros au budget du Centre a été signé et honoré après l'approbation du budget par le Conseil, ce qui explique la différence positive.

Produits provenant des activités de formation: La hausse des produits générés par les activités de formation est due principalement à l'augmentation du nombre d'activités financées par le gouvernement italien.

Autres produits: La baisse des autres produits est due essentiellement à la diminution des produits tirés des infrastructures non résidentielles.

Personnel: Ce poste est inférieur de 224 000 euros par rapport au budget, en raison des économies réalisées sur les salaires du personnel de la catégorie professionnelle grâce à l'évaluation favorable du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis, ainsi que du paiement par l'OIT d'une partie du salaire des fonctionnaires du Siège affectés au Centre.

Services fournis par l'OIT: Aucune dépense n'est inscrite à ce poste parce que l'OIT a pris en charge la part des coûts des services d'audit interne et juridiques incombant au Centre.

Amortissements des immobilisations: Cette dépense est inférieure de 141 000 euros au budget grâce au report de 2011 à 2012 de l'augmentation du seuil de capitalisation de 1 000 à 4 000 euros, afin de coïncider avec la mise en œuvre de la norme IPSAS 17 « Immobilisations corporelles ».

Autres frais fixes: Cette ligne est supérieure de 165 000 euros au budget en raison de l'achat de matériel informatique et d'équipements résidentiels, qui avait été reporté en 2010.

Personnel temporaire: Ce poste est supérieur de 149 000 euros au budget à la suite de l'augmentation du nombre de projets impliquant la signature de grands contrats de service avec des partenaires plutôt que le recrutement de personnel sur projet ou le recours à des experts extérieurs.

Voyages des participants: Cette ligne est inférieure de 406 000 euros au budget en raison de la réduction des visites d'étude en 2011.

Autres frais variables: Cette ligne est supérieure de 152 000 euros au budget à cause de l'introduction des coûts de l'évaluation en 2011 et de la hausse des coûts liés aux publications, liée elle-même à une augmentation des produits tirés de celles-ci.

Fonds de fonctionnement

Le total du solde et des réserves du Fonds de fonctionnement s'élevait à 6 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le détail des montants figure à la note 22.

Fonds gérés par le Centre en dehors du Fonds de fonctionnement

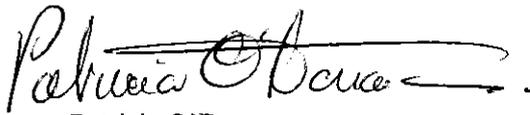
Les fonds gérés par le Centre en dehors du Fonds de fonctionnement atteignaient au total 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2011. Il s'agit de 2,1 millions d'euros du fonds fiduciaire géré pour le compte du gouvernement italien et de 0,8 million d'euros du Fonds pour l'amélioration du campus.

Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été payé au cours de l'exercice 2011.

Approbation des états financiers pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent (notes 1 à 23) sont approuvés.



Patricia O'Donovan
Directrice

29 mars 2012



Remedios Duraga
Trésorière et cheffe des
Services financiers

29 mars 2012



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2011, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements expliqués à la note 3 afférente aux états financiers, les normes comptables du système des Nations Unies ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 27 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je soumettrai également au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

Le vérificateur général du Canada,



Michael Ferguson, FCA

Le 29 mars 2012
Ottawa, Canada

États financiers et notes aux états financiers de l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Centre international de formation de l'OIT
 État de la situation financière au 31 décembre
 (en milliers d'euros)

	Note	2011	Chiffres de 2010 retraités
Actifs			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	14 024	12 474
Investissements	7	-	3 508
Sommes à recevoir	6	13 458	13 199
Contributions à recevoir	5	570	895
Sommes à recevoir de l'OIT		2 306	1 222
Autres actifs à court terme	8	514	512
		30 872	31 810
Actifs à long terme			
Sommes à recevoir	6	2 429	3 842
Immobilisations	9	1 005	958
		3 434	4 800
Total actif		34 306	36 610
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	10	3 796	2 989
Passif dérivé	7	204	-
Sommes dues aux donateurs	11	6 397	8 268
Produits différés	12	9 864	10 391
Avantages du personnel	13	230	309
		20 491	21 957
Passif à long terme			
Avantages du personnel	13	2 466	2 155
Produits différés	12	2 429	3 842
		4 895	5 997
Total passif		25 386	27 954
Actif net			
Réserve pour le Fonds de roulement	22	1 872	1 852
Réserve pour le passif dérivé		(204)	-
Total solde cumulé des fonds		7 252	6 804
Total actif net		8 920	8 656

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière
pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Note	2011	2010
Produits			
Activités de formation	16	24 392	21 054
Contributions volontaires	14	13 039	13 909
Autres produits	17	2 393	2 023
Gain (perte) de change et réévaluation, net		(134)	255
Intérêts		171	115
Total produits		39 861	37 356
Dépenses			
Dépenses de personnel		17 955	17 974
Contrats de sous-traitance		8 320	6 862
Frais généraux de fonctionnement		2 511	4 374
Frais de voyage		3 701	3 784
Autres frais liés aux activités de formation		3 601	3 379
Entretien du terrain et des bâtiments		1 739	2 106
Fournitures		1 046	1 045
Amortissement		449	438
Frais bancaires		71	58
Autres dépenses		-	18
Total dépenses		39 393	40 038
Excédent (déficit) net		468	(2 682)

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des variations de l'actif net
pour la période allant du 1^{er} janvier au
31 décembre
(en milliers d'euros)

	Réserve (Fonds de roulement)	Réserve (passif dérivé)	Solde cumulé des fonds	Actif net
Solde au 31 décembre 2010	1 852	-	6 804	8 656
Excédent net de 2011	20	-	448	468
Ajustement pour passif dérivé	-	(204)	-	(204)
Solde au 31 décembre 2011	1 872	(204)	7 252	8 920

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État des flux de trésorerie
pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	2011	Chiffres de 2010 retraités
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (déficit) pour la période	468	(2 682)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(23)	54
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	449	438
Perte sur cessions	-	12
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir	1 154	(70)
Diminution des contributions à recevoir	325	5
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir de l'OIT	(1 084)	(1 222)
(Augmentation) diminution des autres actifs à court terme	(2)	(40)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	807	547
Augmentation (diminution) des produits différés	(1 940)	1 304
Augmentation (diminution) des sommes dues à l'OIT	-	(281)
Augmentation (diminution) des sommes dues aux donateurs	(1 871)	1 884
Augmentation des avantages sociaux du personnel	232	2 464
Ajustements des actifs nets liés aux avantages sociaux du personnel	-	(2 457)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation /1	(1 485)	(44)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(496)	(566)
Achat d'investissements	-	(3 508)
Vente d'investissements	3 508	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	3 012	(4 074)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	23	(54)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 550	(4 172)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	12 474	16 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	14 024	12 474

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

/1 Les 209 000 euros perçus en intérêts sont inclus dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2010 = 70 000 euros).

Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réels
pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre
(en milliers d'euros)

Chapitre	Poste	Titre	BUDGET 2011	MONTANT RÉEL 2011	DIFFÉRENCE /2
PRODUITS					
I	Contributions volontaires				
	10	Organisation internationale du Travail	3,116	2,895	(221)
	11	Gouvernement italien	7,850	7,850	-
	12	Gouvernement français	100	105	5
	13	Région Piémont	400	220	(180)
		Gouvernement portugais	-	250	250
		Total contributions volontaires	11,466	11,320	(146)
II	Produits gagnés				
	20	Produits provenant des activités de formation	26,600	26,884	284
	20a	Autres produits	1,400	1,291	(109)
		Total produits gagnés	28,000	28,175	175
	21	Utilisation de l'excédent d'exploitation	500	416	(84)
		TOTAL PRODUITS BUDGÉTAIRES	39,966	39,911	(55)
DÉPENSES					
III	Frais fixes				
	22	Personnel	14,944	14,720	(224)
	23	Collaborateurs extérieurs	453	381	(72)
	24	Bâtiments	1,815	1,740	(75)
	25	Transports et communications	443	388	(55)
	26	Services spécialisés	540	490	(50)
	27	Services fournis par l'OIT	220	-	(220)
	28	Réunions officielles	120	97	(23)
	29	Missions et représentation	350	255	(95)
	30	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	34	19	(15)
	31	Amortissement	590	449	(141)
	32	Autres frais fixes	2,227	2,392	165
		Total frais fixes	21,736	20,931	(805)
IV	Frais variables				
	33	Personnel temporaire	8,900	9,049	149
	34	Missions	830	853	23
	35	Indemnités de subsistance des participants	2,800	2,834	34
	36	Voyages des participants	2,100	1,694	(406)
	37	Enseignement extra-muros	10	-	(10)
	38	Livres, matériels didactiques et autres fournitures	160	126	(34)
	39	Autres frais variables	3,100	3,252	152
	39a	Autres frais liés aux autres produits	300	225	(75)
		Total frais variables	18,200	18,033	(167)
		TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	39,936	38,964	(972)
		EXCÉDENT BUDGÉTAIRE	30	947	917
	Autres postes				
	40	Provision pour créances douteuses	-	(48)	(48)
	41	Gain (perte) net(te) de change et réévaluation	-	(134)	(134)
		TOTAL AUTRES POSTES	-	(182)	(182)
		EXCÉDENT BUDGÉTAIRE NET /1	30	765	735

/1 Tel que prévu par l'article 7.4. du Règlement financier

/2 La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier qui accompagne les présents états financiers.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Note 1 – Objectifs et activités

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre »), guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration de l'OIT et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général de l'OIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration de l'OIT. Le Conseil du Centre se réunit chaque année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Cependant, ils ont droit au remboursement des frais de voyage encourus pour assumer leurs fonctions. Lors de sa réunion annuelle, le Conseil adopte le budget du Centre conformément au Règlement financier. En vertu de l'article 17 du Règlement financier, le Conseil adopte les états financiers.

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et la facturation des services de formation qu'il fournit.

Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration de l'OIT, les fonds et avoirs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont vérifiés par le commissaire aux comptes de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration de l'OIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des avoirs et du solde des fonds du Centre. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.

Le Centre gère cinq fonds:

- 1) Le Fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opération du Centre pour les activités de formation.
- 2) Le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros.
- 3) Le Fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus.
- 4) Le Fonds fiduciaire italien a été instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation.

5) Le Fonds d'investissement a été créé après l'approbation du Conseil en novembre 2006 pour la mise à niveau et le développement de programmes d'étude, de matériels didactiques et d'autres projets visant à renforcer la capacité générale du Centre.

Note 2 – Conventions comptables

Les états financiers du Centre ont été établis conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et au Règlement financier du Centre. À la suite de la révision de ces normes, le Centre a adopté et appliqué aux états financiers les dispositions des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) suivantes:

IPSAS 2 Tableau des flux de trésorerie
IPSAS 3 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs
IPSAS 4 Effets des variations des cours des monnaies étrangères
IPSAS 9 Produits des opérations avec contrepartie directe
IPSAS 12 Stocks
IPSAS 13 Contrats de location
IPSAS 14 Événements postérieurs à la date de clôture
IPSAS 15 Instruments financiers: informations à fournir et présentation
IPSAS 18 Information sectorielle
IPSAS 19 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
IPSAS 20 Information relative aux parties liées
IPSAS 23 Produits des opérations sans contrepartie directe (adoption partielle)
IPSAS 24 Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers
IPSAS 25 Avantages du personnel

Les normes IPSAS 4, 9, 14, 15, 18, 19, 20, 23 (adoptée pour les contributions volontaires et les autres produits), 24 et 25 ont été appliquées aux états financiers pour l'exercice 2010. Les normes IPSAS 2, 3, 12, 13 et 23 (adoptée pour les produits provenant des activités de formation) ont été appliquées aux états financiers pour l'exercice 2011. Toutes les normes IPSAS qui ont été adoptées se reflètent dans les informations comparatives pour l'exercice 2010.

Les normes IPSAS suivantes ont également été examinées mais n'ont pas eu d'impact sur les états financiers:

IPSAS 5 Coûts d'emprunt
IPSAS 6 États financiers consolidés et individuels
IPSAS 7 Participation dans des entreprises associées
IPSAS 8 Participation dans des coentreprises
IPSAS 10 Information financière dans les économies hyperinflationnistes
IPSAS 11 Contrats de construction
IPSAS 16 Immeubles de placement
IPSAS 22 Présentation d'informations financières sur le secteur des administrations publiques
IPSAS 26 Dépréciation des actifs générateurs de trésorerie
IPSAS 27 Agriculture

Dispositions transitoires: Pour la norme IPSAS 23 « Produits des opérations sans contrepartie directe », le Centre a choisi d'appliquer la période transitoire de trois ans prévue dans la norme. Pour 2010, cette norme a été appliquée aux produits provenant des contributions volontaires pour tous les fonds. Pour 2011, cette norme a été appliquée aux produits provenant des activités de formation, mais pas aux produits provenant des contributions en nature. Le Centre prévoit d'appliquer pleinement la norme IPSAS 23 en 2012.

Exercice: L'exercice financier du Centre aux fins budgétaires est l'année civile, et ses états financiers sont préparés chaque année. Les informations comparatives reflètent les douze mois de l'année civile 2010.

Présentation des états financiers: Les états financiers sont combinés et incluent les comptes de tous les fonds du Centre. Les transactions entre les fonds sont éliminées. Les états financiers se composent d'un état de la situation financière, d'un état de la performance financière, d'un état des variations de l'actif net, d'un état des flux de trésorerie et d'un état de comparaison du budget et des montants réels. En tant que mesure transitoire, les présents états financiers sont présentés de la manière prévue dans la norme IPSAS 1, bien que le Centre n'ait pas adopté cette norme en 2011.

Monnaie de fonctionnement et conversion des devises étrangères: La monnaie de fonctionnement du Centre est l'euro et les états financiers sont établis dans cette monnaie. Les transactions et soldes monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis aux taux de change opérationnels des Nations Unies, qui se rapprochent des taux du marché.

Les soldes monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies au 31 décembre.

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction.

Les gains ou pertes résultant de la conversion sont présentés comme des gains ou pertes nets de change et réévaluation dans l'état de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie: La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à terme échus dans les trois mois suivant la date de clôture.

Investissements: Les investissements sont tenus jusqu'à leur échéance et valorisés à la juste valeur à la date de clôture.

Sommes à recevoir: Les sommes à recevoir par le Centre proviennent essentiellement des activités de formation et de la vente de publications. Le Centre établit une provision générale pour créances douteuses sur la base d'un examen des comptes afin de déterminer quels montants sont susceptibles d'être recouverts. Les sommes à recevoir depuis un an ou plus sont présentées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte utilisé par l'actuaire dans le calcul des engagements de l'OIT au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.

Contributions à recevoir: Les contributions à recevoir par le Centre proviennent des contributions volontaires.

Sommes dues à recevoir de l'OIT: Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété en conséquence dans l'état de la situation financière.

Autres actifs à court terme: Les autres actifs à court terme englobent les avances versées aux fonctionnaires et les paiements effectués à des fournisseurs pour des biens et services à recevoir et des biens détenus en vue de leur utilisation interne. Ils englobent également les stocks, composés essentiellement en des biens, marchandises consommables et travaux sous-traités qui soit ne sont pas encore entrés dans le processus de production de matériels imprimés, soit y sont entrés, mais sans que le processus ne soit achevé. Les stocks sont évalués au moindre du coût, en utilisant la méthode « premier entré premier sorti », et de la valeur de réalisation nette. Toutefois, dans le cas des produits non finis destinés à la vente ou à la distribution gratuite, considérés non interchangeables, ceux-ci sont évalués au moindre du coût, en utilisant la méthode « premier entré premier sorti », et du coût actuel de remplacement. Le coût englobe tous les frais liés à l'achat et à la transformation (matériaux, main-d'œuvre, contrats de location et impression à l'extérieur) encourus pour amener les stocks en leur lieu et condition actuels.

Immobilisations: Les immobilisations sont comptabilisées à leur prix coûtant. La durée de vie utile des véhicules, des équipements de bureau et des systèmes informatiques est de cinq ans, tandis que celle des meubles et des autres équipements est de dix ans. Les améliorations locatives apportées aux bâtiments du Centre n'ont pas été comptabilisées en raison de l'adoption prévue de la norme IPSAS 17 « Immobilisations corporelles » en 2012.

Actifs incorporels: Le coût des actifs incorporels, y compris les logiciels développés et utilisés en interne par le Centre dans ses opérations, et les droits d'auteur sur les publications a été passé en charge au moment où les dépenses ont été engagées en raison de l'adoption prévue de la norme IPSAS 31 « Immobilisations incorporelles » en 2012.

Créditeurs et charges à payer: Les créditeurs représentent les factures pour lesquelles les marchandises ont été reçues ou les services ont été rendus, mais qui n'ont pas été payées à la date de clôture. Les charges à payer consistent en des marchandises reçues ou des services rendus pendant l'exercice et pour lesquels aucune facture n'a été reçue à la date de clôture.

Sommes dues aux donateurs: Les fonds reçus des participants et des agences qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil sujets à conditions sont reportés comme des sommes dues aux donateurs et ne sont pas considérés comme des produits tant que l'obligation de prestation du Centre n'a pas été remplie.

Produits différés: Les fonds à recevoir sur la base d'accords signés relatifs à des activités de formation futures et services de conseil sujets à des conditions liées à la performance spécifique et à la restitution des fonds à l'émetteur du transfert s'ils ne sont pas utilisés aux fins prévues sont reportés comme des produits différés et ne sont pas considérés comme des produits tant que l'obligation du Centre n'a pas été remplie. Les sommes à recevoir en vertu de tels accords dans douze mois ou plus sont reportées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte utilisé par l'actuaire dans le calcul des engagements de l'OIT au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.

Actif/passif dérivé: Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme ont été acquis pour couvrir la valeur en euros de la contribution volontaire annuelle de l'OIT, libellée en dollars des États-Unis. Les contrats d'achat à terme comportant des gains non réalisés sont comptabilisés comme des actifs dérivés, et ceux comportant des pertes non réalisées sont comptabilisés comme des passifs dérivés. Le montant estimatif du gain ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme est calculé en utilisant les cours du change au comptant et à terme à la fin de l'exercice. Toute variation du gain ou de la perte non réalisé sur les contrats d'achat à terme est enregistrée dans une composante distincte des réserves de l'exercice pendant lequel elle se produit et est comptabilisée comme un gain ou une perte de change réalisé au cours de l'exercice pendant lequel le contrat de change à terme est vendu, résilié ou exécuté.

Avantages du personnel:

Congés accumulés

Les absences rémunérées accumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent des droits à de futures absences rémunérées.

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de trente jours ouvrables pour douze mois de service. Ils peuvent accumuler jusqu'à soixante jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours accumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré des indemnités prises en considération aux fins de la pension pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

Les heures supplémentaires sont calculées aux taux de un et demi pour les heures supplémentaires ordinaires et de deux pour les heures supplémentaires spéciales. Elles peuvent donner droit à des congés compensatoires en lieu et place d'un paiement.

La part à long terme du passif n'est pas escomptée.

Congés non accumulés

En ce qui concerne les absences rémunérées non accumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence.

Congé dans les foyers

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits à congé dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens.

Autres avantages à court terme

Ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime de connaissances linguistiques.

Frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement

Les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est calculé en estimant le coût de l'indemnité versée aux fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2011. En 2010, ce passif était calculé sur la base d'une moyenne. L'impact du changement de la base de calcul sur les exercices financiers futurs n'a pas été évalué et dépendra du nombre de fonctionnaires éligibles à chaque date de clôture. La part à long terme du passif n'est pas escomptée.

Indemnité de cessation de service et de rapatriement

Conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois à l'OIT une

contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le Centre verse à cette fin à l'OIT une contribution fixe égale à 6,0 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.

Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dus au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration de l'OIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service de l'OIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies et l'OIT enregistre celles-ci sur une base de prestations définies dans ses états financiers consolidés. Ainsi, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution mensuelle à l'OIT resterait à payer pour des services rendus.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le Centre ne comptabilise pas de passif pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service pour les fonctionnaires (et leurs personnes à charge) qui quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, l'OIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Le Centre n'assume donc aucune obligation pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

À travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan de retraite multipatronal à prestations définies.

La méthode actuarielle adoptée par la Caisse est la méthode des « agrégats avec intrants ». La dernière étude actuarielle de la CCPPNU correspond à la situation au 31 décembre 2011. La caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires actuels et futurs des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les engagements, les actifs et les passifs de la caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre n'est pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part qu'il occupe dans la position et la performance financières de la caisse et a donc comptabilisé la caisse de retraite comme s'il s'agissait d'un plan de contributions définies.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la CCPPNU consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies et prescrite dans les Statuts de la Caisse, ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un

montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dépenses: Les dépenses sont comptabilisées sur la base des marchandises et/ou services reçus pendant l'exercice. Les dépenses au titre de contrats de location qui ne transfèrent pas substantiellement au Centre tous les risques et avantages liés à la propriété sont reportées sur une base linéaire dans l'état de la situation financière, pour toute la durée du contrat.

Autres produits: Les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles, par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants, par la vente de publications et par la location des infrastructures à d'autres agences des Nations Unies. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus. Tous les contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies sont considérés comme des contrats simples, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.

Produits d'intérêts: Les produits d'intérêts générés par les placements à court terme et les investissements constituent des transactions avec contrepartie directe et sont pris en compte à la date où le Centre les a perçus, sur une base *pro rata temporis* qui tient compte du rendement effectif.

Produits résultant d'opérations sans contrepartie directe:

- *Contributions volontaires:*
 - Des contributions volontaires sont reçues afin de financer les opérations générales du Centre. Ces contributions ne sont assorties d'aucune « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Les contributions inconditionnelles relatives aux exercices futures sont comptabilisées comme des actifs éventuels si leur réception est considérée comme probable.
 - Une contribution volontaire est également reçue de la Ville de Turin afin de couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Cette contribution est comptabilisée comme un actif, accompagné du passif correspondant (produits différés), pendant l'exercice auquel la contribution se réfère et quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Si et quand les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (produits différés) est diminué, et un montant correspondant est comptabilisé comme un produit.
- *Contributions en nature:* Le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature. Le terrain et les bâtiments sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique.
- *Produits provenant des activités de formation:* Les accords relatifs aux activités de formation sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent aucun profit immédiat approximativement égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (sommes à recevoir) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord

contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.

Actifs éventuels: Les flux probable des produits provenant des contributions volontaires et des activités de formation qui n'ont pas été enregistrés comme actifs sont divulgués en tant qu'actifs éventuels.

Passifs éventuels: Des provisions sont reconnues relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Les passifs éventuels sont divulgués quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut calculer la sortie de fonds de manière fiable.

Note 3 – Changements apportés aux méthodes comptables

Comme indiqué à la note 2, le Centre a adopté la norme IPSAS 23 en 2011 pour ses activités de formation. Par conséquent, le Centre a changé de méthode comptable pour les services de formation. En vertu de la nouvelle méthode, les montants relatifs aux accords signés sur lesquels le Centre exerce un contrôle total, y compris des conditions exigeant la prestation de services de formation à des parties tierces lors d'exercices futures et l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés comme des sommes à recevoir, et des montants égaux sont inscrits en tant que produits différés. En outre, ce changement a entraîné la reclassification des montants présentés en 2010 en tant que produits différés en sommes dues aux donateurs, et vice versa.

À la suite des changements des méthodes comptables appliqués de manière rétrospective, l'état de la situation financière pour l'exercice 2010 a été retraité comme suit (montants exprimés en milliers d'euros):

	Chiffres de 2010 retraités	Chiffres de 2010 initiaux	Différence
<u>État de la situation financière</u>			
Total actifs	36 610	22 726	13 884
Actif à court terme	31 810	21 768	10 042
<i>Sommes à recevoir</i>	13 199	3 157	10 042
Actif à long terme	4 800	958	3 842
<i>Sommes à recevoir</i>	3 842	-	3 842
Total passif	27 954	14 070	13 884
Passif à court terme	21 957	11 915	10 042
<i>Sommes dues aux donateurs</i>	8 268	349	7 919
<i>Produits différés</i>	10 391	8 268	2 123
Passif à long terme	5 997	2 155	3 842
<i>Produits différés</i>	3 842	-	3 842

Dans le cadre de l'adoption de la norme IPSAS 12 (stocks) en 2011, la valorisation des stocks non finis destinés à la vente ou à la distribution gratuite a été modifiée au moindre du coût et du coût actuel de remplacement. Ce changement n'a pas eu d'impact pour 2011 et 2010. En outre, la valeur des fournitures administratives, considérées précédemment comme des stocks, a été reclassée comme frais prépayés parce qu'elles ne correspondent pas à la définition de « stock » selon la norme IPSAS 12.

Note 4– Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)

	USD (équivalent en EUR)	CHF (équivalent en EUR)	EUR	Total 2011	Total 2010
Comptes courants et fonds en caisse	1 531	86	3 286	4 903	12 474
Dépôts à court terme	-	-	9 121	9 121	-
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 531	86	12 407	14 024	12 474

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2010, 11 560 millions d'euros l'étaient dans la monnaie de fonctionnement et le solde détenu dans d'autres monnaies, principalement en dollars des États-Unis et en francs suisses, s'élevait à l'équivalent de, respectivement, 596 000 euros et 318 000 euros.

Note 5 – Contributions à recevoir

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Gouvernement français	50	25
Région Piémont	220	370
Ville de Turin	300	500
Total contributions à recevoir	570	895

Sur ce total, 300 000 euros (2010= 500 000 euros) sont sujets à des conditions exigeant l'utilisation pour des dépenses liées à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux occupés par le Centre. Toutes les contributions à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

Note 6 – Sommes à recevoir

(en milliers d'euros)

	2011	Chiffres de 2010 retraités
Sommes à recevoir à court terme		
Sommes à recevoir provenant de la facturation de services de formation	4 888	4 080
Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2012	9 509	10 042
Autres sommes à recevoir	19	51
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	(958)	(974)
Moins: provision pour créances douteuses – autres	-	-
Total sommes à recevoir à court terme	13 458	13 199

	2011	Chiffres de 2010 retraités
Sommes à recevoir à long terme		
Sommes à recevoir en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2012	2 429	3 842
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	-	-
Total sommes à recevoir à long terme	2 429	3 842

Toutes les sommes à recevoir portent sur des transactions sans contrepartie directe.

En cours d'exercice, le Centre a radié 64 000 euros (2010 = 102 000 euros) de sommes à recevoir.

Note 7 – Instruments financiers

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers ont été valorisés à leur juste valeur et reflètent soit la valeur actuelle pour les actifs pour lesquels un marché actif existe (trésorerie, équivalents de trésorerie et investissements), soit la moins-value par le biais de provisions pour créances douteuses pour les sommes à recevoir. À la fin de l'exercice et de l'exercice précédent, la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est égale à leur valeur de report.

Il n'y a pas d'instruments financiers non reconnus dans les états financiers.

Les activités du Centre sont soumises à divers risques financiers: risque de prix, risque de crédit et risque de liquidité. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement et au Règlement financier du Centre.

Risque de prix

Le risque de prix comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de marché. Le Centre est exposé à tous ces risques.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en monnaies autres que l'euro, en premier lieu en dollars des États-Unis.

La sensibilité nette du Centre au risque de change au 31 décembre 2011 était comme suit (montants exprimés en milliers):

	USD	Équivalent en euros	2010 USD	2010 Équivalent en euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 977	1 531	782	595
Sommes à recevoir	618	478	781	594
Sommes à recevoir de l'OIT	1 210	937	1 302	991
Crédits et charges à payer	(532)	(412)	(89)	(68)
Exposition nette	3 273	2 534	2 776	2 112

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2011, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation de cinq pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 127 000 euros (2010 = 107 000 euros), soit vingt-sept pour cent (2010 = quatre pour cent).

Une des principales sources de financement du Centre est la contribution volontaire de l'Organisation internationale du Travail, prélevée sur des fonds appropriés du budget ordinaire. Ces fonds sont versés en dollars des États-Unis, la monnaie de fonctionnement de l'OIT. Afin de limiter le risque de perte sur la conversion de cette contribution en euros, la monnaie de fonctionnement du Centre, ce dernier a acquis des contrats d'achat à terme pour couvrir une partie de la valeur en euros de la contribution volontaire 2012. La valeur faciale de ces contrats est de 2,1 millions d'euros, acquis à un taux moyen de 1 euro pour 1,419 dollar des États-Unis. Ces contrats arrivent à échéance le 12 janvier 2012. La valeur du marché des contrats, telle que reportée par la banque contractante au 31 décembre, était négative de 204 000 euros et a été inscrite comme un passif dérivé, avec un montant correspondant en réserve pour passif dérivé.

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts. Il investit toutefois dans des placements et investissements à court terme et subit donc les fluctuations des taux d'intérêt. Le Centre gère son risque de taux d'intérêt en investissant sur une base à court terme. Le risque de taux d'intérêt est donc négligeable.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient dues à des facteurs spécifiques au titre ou à son émetteur ou à des facteurs qui touchent tous les titres sur le marché.

Il n'y a pas de placements à terme à la date de clôture (2010 = 3,5 millions d'euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements et ses créances. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs. Les détails sont donnés ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et investissements

Le Centre a déposé des liquidités auprès d'institutions financières de bonne réputation, et l'administration estime que le risque de perte est faible. Les placements du Centre sont gérés suivant une politique d'investissement qui guide les décisions de l'Organisation en la matière. Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal et d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie.

La répartition des dépôts en espèces et des investissements est étendue de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités qui peuvent être déposées et des investissements qui peuvent être effectués auprès d'un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. Les investissements consistent uniquement en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souverains et des obligations à taux variable. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements classés A ou au-dessus.

La répartition des dépôts selon la notation au 31 décembre 2011 est la suivante (en milliers d'euros):

2011	AAA	AA+ - AA-	A-AA	A+-A-	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	3 018	7 485	3 521	14 024

2010	AAA	AA+ - AA-	A-AA	A+-A-	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 149		325	12 474
Obligations			2 008		2 008
Bons souverains	1 500				1 500
Total trésorerie et équivalents de trésorerie et investissements	1 500	12 149	2 008	325	15 982

Sommes à recevoir

Le classement par échéance des créances du Centre au 31 décembre se présente comme suite (en milliers d'euros):

2011

	Moins d'un an	1-2 ans	Plus de deux ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
Sommes à recevoir	15 809	137	899	(958)	15 887
Contributions à recevoir	245	325	-	-	570
Total	16 054	462	899	(958)	16 457

2010

	Moins d'un an	1-2 ans	Plus de deux ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
Sommes à recevoir	16 678	340	997	(974)	17 041
Contributions à recevoir	895	-	-	-	895
Total	17 573	340	997	(974)	17 936

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Centre à s'assurer dans toute la mesure possible qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues. Le Centre gère également le risque de liquidité en surveillant continûment les flux de trésorerie réels et estimés.

Note 8 – Autres actifs à court terme

(en milliers d'euros)

	2011	Chiffres de 2010 retraités
Stocks	65	87
Frais prépayés et avances	449	425
Total autres actifs à court terme	514	512

Les stocks reconnus comme dépenses à l'état de la performance financière s'élevaient à 479 000 euros (2010 = 567 000 euros), tandis que le montant total radié en 2011 s'élevait à 16 000 euros (2010 = 12 000 euros).

Note 9 – Immobilisations

(en milliers d'euros)

	Véhicules et équipement de bureau	Systèmes d'information	Matériel divers et mobilier	Total
Coût au 01/01/2011	1 637	1 665	634	3 936
Ajouts en 2011	101	356	39	496
Cessions en 2011	(13)	-		(13)
Coût au 31/12/2011	1 725	2 021	673	4 419
Amortissement au 01/01/2011	1 050	1 417	511	2 978
Amortissement en 2011	216	212	21	449
Cession en 2011	(13)			(13)
Amortissement au 31/12/2011	1 253	1 629	532	3 414
Valeur comptable nette au 31/12/2011	472	392	141	1 005
Valeur comptable nette au 31/12/2010	587	248	123	958

Note 10 – Crédoiteurs et charges à payer

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Créditeurs	2 591	2 133
Charges à payer	1 205	856
Total crédoiteurs et charges à payer	3 796	2 989

Note 11 – Sommes dues aux donateurs

(en milliers d'euros)

	2011	Chiffres de 2010 retraités
Commission européenne	1 404	1 792
Présidence du Conseil italien	327	1 341
Ministère bulgare des Politiques sociales	985	1 244
Ministère italien des Affaires étrangères, Palestine	497	731
Gouvernement brésilien	506	373
Ministère espagnol du Travail et de l'Immigration	273	267
Ministère portugais du Travail et de la Solidarité sociale	464	234
ONU Femmes	284	-
Autres	1 657	2 286
Total sommes dues aux donateurs	6 397	8 268

Note 12 – Produits différés

(en milliers d'euros)

	2011	Chiffres de 2010 retraités
Produits différés à court terme		
Commission européenne	4 441	3 884
Gouvernements	4 613	5 825
Autres	810	682
Total	9 864	10 391
	2011	Chiffres de 2010 retraités
Produits différés à long terme		
Commission européenne	415	2 231
Gouvernements	1 821	1 312
Autres	193	299
Total	2 429	3 842

Note 13 – Avantages sociaux du personnel

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Passif à court terme		
Salaires	30	6
Congés accumulés	175	259
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	23	35
Congés dans les foyers	2	9
Total passif à court terme	230	309
Passif à long terme		
Congés accumulés	1 963	1 716
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	503	439
Total passif à long terme	2 466	2 155
Total passif lié aux avantages sociaux du personnel	2 696	2 464

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2011 s'élevait à 703 000 euros (2010 = 696 000 euros).

Le passif pour les indemnités de cessation de service était estimé à 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (2010 = 7,4 millions d'euros). Le passif lié aux indemnités de rapatriement était estimé à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2011 (2010 = 841 000 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 39,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 (2010 = 30,6 millions d'euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Centre verse au nom de son personnel une contribution calculée sur la base de la rémunération prise en compte à des fins de pension (respectivement 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour le Centre). Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la CCPPNU pour le personnel s'élevait en 2011 à 3,81 millions d'euros, dont 2,54 millions représentaient la contribution de l'employeur (2009 = 3,82 millions d'euros, dont 2,55 millions représentaient la contribution de l'employeur).

Note 14 – Contributions volontaires

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Gouvernement italien	9 450	10 350
Organisation internationale du Travail	3 014	2 819
Région Piémont	220	370
Ville de Turin	-	266
Gouvernement français	105	104
Gouvernement portugais	250	-
Total contributions volontaires	13 039	13 909

La contribution de l'OIT de 2 895 000 euros (3 805 000 dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2010-11, qui s'élève à 7 610 000 dollars des États-Unis. En 2010, elle s'élevait à 2 819 000 euros (3 160 000 dollars des États-Unis). L'OIT a également versé 118 000 euros au programme de cours postuniversitaires.

La contribution du gouvernement italien au Centre en 2011 s'est élevée à 7 850 000 euros (2010 = 7 850 000 euros). Cette somme a été payée en 2011. Le gouvernement italien a également versé 1 600 000 euros en 2011 (2010 = 2 500 000 euros) pour des activités de formation. Au total, le gouvernement italien a donc apporté une contribution de 9 450 000 euros en 2011 (2010 = 10 350 000 euros).

Le gouvernement français a apporté une contribution de 105 000 euros (2010 = 104 000 euros).

En 2011, aucun montant n'a été inscrit comme contributions volontaires de la Ville de Turin (2010 = 266 000 euros). La contribution pour 2010 a été ramenée de 500 000 à 300 000 euros et n'a pas encore été reçue.

La Région Piémont a apporté une contribution de 220 000 euros en 2011 (2010 = 370 000 euros). Ce montant n'avait pas encore été versé au 31 décembre 2011.

En 2011, le gouvernement portugais a apporté une contribution de 250 000 euros.

Note 15 – Contributions en nature

Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. La valeur financière du terrain et des bâtiments n'est pas reconnue dans l'état de la situation financière et la valeur du droit de les utiliser n'est pas comptabilisée dans l'état de la performance financière.

Note 16 – Produits provenant des activités de formation

(en milliers d'euros)

	2011	2010
Activités productrices de recettes		
Bailleurs bilatéraux / Fonds fiduciaires directs	6 398	6 019
Union européenne (dont Commission européenne, Fondation européenne pour la formation et Fonds social européen)	3 742	3 834
Autres institutions multilatérales	2 642	1 728
Gouvernement de l'Italie et autres organisations italiennes (dont ministères des Affaires étrangères et du Travail)	4 170	1 614
Total activités productrices de recettes	16 952	13 195
Fonds reçus en vertu d'accords interorganisations		
Organisation internationale du Travail – autres	2 192	3 569
Organisation internationale du Travail – budget ordinaire	3 915	2 675
Autres institutions du système des Nations Unies	1 083	1 467
Banque mondiale	250	148
Total fonds reçus en vertu d'accords interorganisations	7 440	7 859
Total produits provenant des activités de formation	24 392	21 054

Note 17 – Autres produits

(en milliers d'euros)

	2011	2010
<u>Transactions sans contrepartie financière</u>		
Utilisation des infrastructures du Centre par d'autres institutions du Système des Nations Unies	422	488
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	83	151
Recouvrement de radiations d'exercices précédents	-	88
Autres produits divers	182	112
<u>Transactions avec contrepartie directe</u>		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants	337	251
Vente de publications	1 243	804
Activités socioculturelles	126	129
Total autres produits	2 393	2 023

Note 18 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Le Centre a des obligations qui pourraient entraîner à l'avenir une sortie de fonds significative. Ces obligations peuvent devenir un passif réel selon la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en mesure de dire si une obligation présente existe ni de mesurer de manière fiable la sortie de fonds. Aucun montant n'est donc enregistré ou divulgué dans les états financiers.

Au 31 décembre 2011, le Centre avait pour 3,1 millions d'euros (2010 = 3,9 millions d'euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

Les contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples, et le Centre n'a pas d'engagement de paiement d'un loyer minimum. En 2011, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 160 000 euros (2010 = 167 000 euros) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 282 000 euros (2010 = 176 000 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de location simples avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de locations s'élevaient en 2011 à 422 000 euros (2010 = 488 000 euros).

Note 19 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement et le Fonds fiduciaire italien, pour lesquels un budget est adopté par le Centre. Le budget 2011 a été approuvé par le Conseil du Centre en novembre 2010 et la période couverte est l'année civile.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

- L'utilisation de l'excédent budgétaire est présentée comme une recette budgétaire à l'état V mais n'est pas présentée à l'état II.
- La base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT au programme de cours postuniversitaires n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation, tandis qu'à l'état II, elles le sont comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel elles se rapportent quand il est probable que ces contributions seront perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

En outre, il y a des différences dans la méthode de classement entre l'état V et l'état II:

- Les gains (pertes) de change net(te)s et réévaluation sont présentés comme des produits à l'état II et dans les divers à l'état V.
- La provision pour créances douteuses est présentée dans les divers à l'état V et comme une dépense à l'état II.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

(en milliers d'euros)

	Exploitation	Investissement	Total
Excédent budgétaire net (état V)	765	-	765
Différences liées à la base			
Acquisition d'immobilisations		(496)	(496)
Vente d'investissements		3 508	3 508
Contribution volontaire de l'OIT au programme de cours postuniversitaires	103		103
Postes sans effet sur la trésorerie	(1 928)		(1 928)
Fonds fiduciaire italien (excédent net moins intérêts)	366		366
Utilisation de l'excédent	(416)		(416)
Sous-total différences liées à la base	(1 875)	3 012	1 137
Différences liées à l'unité			
Fonds de roulement	20	-	20
Fonds pour l'amélioration du campus	1	-	1
Fonds d'investissement	(382)	-	(382)
Fonds fiduciaire italien	9	-	9
Sous-total différences liées à l'unité	(352)	-	(352)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	(1 462)	3 012	1 550

Rapprochement entre l'état V et l'état II

(en milliers d'euros)

	État de la comparaison du budget et des montants réels (état V)	État de la performance financière (état II)	Différence	Différences liées à l'unité	Différences liées à la base	Différences de classement
Total produits	39 911	39 861	50	(30)	(54)	134
Total dépenses	(38 964)	(39 393)	429	381	-	48
Total divers	(182)	-	(182)	-	-	(182)
Excédent (déficit) budgétaire net	765	468	297	351	(54)	0

Utilisation de l'excédent en 2011

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier du Centre, le Directeur a décidé de dégager pour les exercices futurs un montant de 800 000 dollars des États-Unis (équivalant à 592 000 euros), prélevé sur l'excédent de 2006, pour financer deux postes P4, ainsi que les dépenses d'exploitation connexes, afin de développer et promouvoir les activités dans les domaines suivants: a) Emploi et développement des compétences, et b) Migration, travail forcé et traite des êtres humains. Le Conseil du Centre a approuvé cette dépense lors de sa 69^e session, qui s'est tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2007. En 2011, 26 000 euros (2010 = 267 000 euros) ont été dépensés à cette fin, ce qui laisse un solde de 27 000 euros (2010 = 53 000 euros).

Le Bureau du Conseil s'est réuni à Genève le 7 mars 2008 et a approuvé une dépense additionnelle de 1 086 000 dollars des États-Unis (745 000 euros), prélevée sur l'excédent de 2007, afin de renforcer les infrastructures de formation (437 000 dollars des États-Unis, équivalant à 300 000 euros) et de procéder à des travaux d'amélioration du Campus (649 000 dollars des États-Unis, équivalant à 445 000 euros). En 2011, 57 000 euros (2010 = 119 000 euros) ont été dépensés pour les infrastructures de formation et rien (2010 = 247 000 euros) pour l'amélioration du campus, ce qui laisse un solde de 34 000 euros pour les infrastructures de formation.

En outre, le Bureau du Conseil s'est réuni à Genève le 24 septembre 2010 et a approuvé l'utilisation d'un montant de 500 000 euros prélevé sur l'excédent 2009 afin de financer des activités de formation en 2011, compensant ainsi partiellement la réduction de la contribution italienne. En 2011, 333 000 euros ont été dépensés pour des activités de formation, ce qui laisse un solde de 167 000 euros.

Note 20 – Actifs éventuels

(en milliers d'euros)

	2011	Chiffres de 2010 retraités
Contribution de l'OIT	6 562	2 895
Gouvernement italien – opérations du Centre	7 850	7 850
Gouvernement italien – activités de formation	-	1 600
Gouvernement portugais	500	750
Total actifs éventuels	14 912	13 095

Note 21 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. En 2011, l'OIT a contribué à concurrence de 2,90 millions d'euros aux opérations générales du Centre (2010 = 2,82 millions d'euros) et de 6,23 millions d'euros à ses activités de formation (2010 = 6,24 millions d'euros). En outre, l'OIT a versé l'intégralité de la contribution patronale pour les anciens membres du personnel du Centre, qui a atteint 557 000 euros en 2011 (2010 = 519 000 euros). En 2011, l'OIT a également payé 82 000 euros (2010 = 52 000 euros) en indemnités de rapatriement, 195 000 euros (2010 = 512 000 euros) en indemnités de cessation de service, 194 000 euros (2010 = 67 000 euros) en frais de personnel de l'OIT prêté au Centre, 132 000 euros (2010 = néant) pour la part incombant au Centre pour les services d'audit interne et juridiques et rien en indemnités de cessation volontaire de service (2010 = 86 000 euros). Au total, l'OIT a apporté une contribution de 10,3 millions d'euros (2010 = 10,3 millions d'euros) pour soutenir les opérations et les activités de formation du Centre. Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont la Directrice et les neuf membres de l'Équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États membres et du Conseil d'administration de l'OIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Région Piémont, Ville de Turin et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

Catégorie	2011		2010	
	Nombre de personnes	Rémunération totale (euros)	Nombre de personnes	Rémunération totale (euros)
Principaux cadres dirigeants	10	1 675 000	8	1 319 000

Aucun prêt ou avance n'est accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne le soit aussi aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Il n'y a pas eu d'information relative aux parties liées impliquant des principaux cadres dirigeants ou des membres de leur famille proche en 2011 (2010 = 26 000 euros).

Note 22 – Information sectorielle

Les états financiers suivants présentent l'information par fonds gérés par le Centre et décrits dans la note 1. La composition des fonds correspond aux prescriptions des Normes comptables du système des Nations Unies, qui est également conforme à la norme IPSAS 18 « Information sectorielle ». Les transferts intersectoriels sont supprimés à la colonne intitulée « Intersectoriel » dans les états ci-après. Les transferts intersectoriels comprennent les éléments suivants:

- 1 234 000 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds fiduciaire italien pour reconnaître les dépenses liées au Fonds fiduciaire italien;
- 382 000 du Fonds de fonctionnement au Fonds d'investissement pour couvrir les dépenses du Fonds d'investissement.

Centre international de formation de l'OIT

État de la situation financière au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	2011 Fonds de fonctionnement (y compris réserve pour passif dérivé)	2011 Fonds de roulement (réserve)	2011 Fonds pour l'amélioration du campus	2011 Fonds d'investissement	2011 Fonds fiduciaire italien	2011 TOTAL	2010 retraités TOTAL
Actifs							
Actifs à court terme							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 891	1 872	836	-	1 425	14 024	12 474
Investissements	-	-	-	-	-	-	3 508
Sommes à recevoir	13 456	-	1	-	1	13 458	13 199
Contributions à recevoir	570	-	-	-	-	570	895
Sommes dues au Centre par l'OIT	2 306	-	-	-	-	2 306	1 222
Autres actifs à court terme	514	-	-	-	-	514	512
Soldes interfonds	(647)	-	-	28	619	-	-
	26 090	1 872	837	28	2 045	30 872	31 810
Actifs à long terme							
Sommes à recevoir	2 429	-	-	-	-	2 429	3 842
Immobilisations	1 005	-	-	-	-	1 005	958
	3 434	-	-	-	-	3 434	4 800
Total actif	29 524	1 872	837	28	2 045	34 306	36 610
Passif							
Passif à court terme							
Créditeurs et charges à payer	3 768	-	-	28	-	3 796	2 989
Passif dérivé	204	-	-	-	-	204	-
Sommes dues à l'OIT	-	-	-	-	-	-	-
Sommes dues aux donateurs	6 397	-	-	-	-	6 397	8 268
Produits différés	9 864	-	-	-	-	9 864	10 391
Avantages sociaux du personnel	230	-	-	-	-	230	309
	20 463	-	-	28	-	20 491	21 957
Passif à long terme							
Avantages sociaux du personnel	2 466	-	-	-	-	2 466	2 155
Produits différés	2 429	-	-	-	-	2 429	3 842
	4 895	-	-	-	-	4 895	5 997
Total passif	25 358	-	-	28	-	25 386	27 954
Total actif net	4 166	1 872	837	-	2 045	8 920	8 656

Centre international de formation de l'OIT

État de la performance financière
pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	2011 Fonds de fonctionnement (y compris réserve pour passif dérivé)	2011 Fonds de roulement (réserve)	2011 Fonds pour l'amélioration du campus	2011 Fonds d'investissement	2011 Fonds fiduciaire italien	2011 Intersectoriel	2011 TOTAL	2010 retraités TOTAL
Produits								
Activités de formation	24 392	-	-	-	-	-	24 392	21 054
Contributions volontaires	11 439	-	-	-	1 600	-	13 039	13 909
Autres produits	2 393	-	-	-	-	-	2 393	2 023
Gain (perte) net(te) de change et réévaluation	(134)	-	-	-	-	-	(134)	255
Intérêts	141	20	1	-	9	-	171	115
Produits intersectoriels	1 234	-	-	382	-	(1 616)	-	-
Total produits	39 465	20	1	382	1 609	(1 616)	39 861	37 356
Dépenses								
Dépenses de personnel	17 723	-	-	232	-	-	17 955	17 974
Voyages	3 700	-	-	1	-	-	3 701	3 784
Contrats de sous-traitance	8 236	-	-	84	-	-	8 320	6 862
Frais liés aux activités de formation	3 572	-	-	29	-	-	3 601	3 379
Bâtiments et entretien	1 739	-	-	-	-	-	1 739	2 106
Frais généraux de fonctionnement	2 477	-	-	34	-	-	2 511	4 374
Fournitures	1 044	-	-	2	-	-	1 046	1 045
Amortissement	449	-	-	-	-	-	449	438
Frais bancaires	71	-	-	-	-	-	71	58
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	18
Dépenses intersectorielles	382	-	-	-	1 234	(1 616)	-	-
Total dépenses	39 393	-	-	382	1 234	(1 616)	39 393	40 038
Excédent (déficit) net	72	20	1	-	375	-	468	(2 682)
Actif net, début d'exercice	4 948	1 852	186	-	1 670	-	8 656	13 795
Changement de la réserve pour passif dérivé	(204)	-	-	-	-	-	(204)	-
Ajustement à l'actif net	-	-	-	-	-	-	-	(2 457)
Transferts interfonds	(650)	-	650	-	-	-	-	-
Actif net, fin d'exercice	4 166	1 872	837	-	2 045	-	8 920	8 656

Note 23 – Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée cette année.

**Centre international de
formation de l'OIT**

**RAPPORT AU CONSEIL
RÉSULTATS DE L'AUDIT ANNUEL**

POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2011



Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail,

Nous avons terminé l'audit des états financiers de 2011 du Centre. Il s'agit du quatrième audit que nous réalisons en tant que commissaires aux comptes. Dans le présent rapport, nous vous fournissons toute l'information que nous devons vous communiquer à la fin de l'audit, selon le plan d'audit que nous vous avons présenté et, s'il y a lieu, toutes autres informations exigées par les Normes internationales d'audit. Nous avons traité de toutes les questions dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit et dont, à notre avis, le Conseil doit être informé lorsqu'il examinera les états financiers du Centre. Nous serons heureux de discuter plus longuement de ces points, dans la mesure où vous le jugerez souhaitable, au cours de la réunion du Conseil.

Nous tenons à remercier la Directrice du Centre ainsi que les autres membres de la direction et leur personnel pour la coopération et l'aide dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil du Centre et au Conseil d'administration de l'OIT pour l'appui et l'intérêt qu'ils manifestent à l'égard du travail de notre bureau.

Veillez agréer nos plus sincères salutations.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, FCA
Commissaire aux comptes

Ottawa, Canada
Le 29 mars 2012

Table des matières

	Page
Résumé	1
Au sujet du Bureau du vérificateur général	2
Étendue et objectifs de l'audit	2
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats de l'audit	3
Suivi des recommandations antérieures	6
Lettre de recommandations	7
Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) — progrès à ce jour	8
Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) — étapes à venir	9
Autres travaux menés au Centre	10
Conclusion	11

Résumé

Nous avons réalisé notre audit conformément au Rapport au Conseil — Plan d'audit annuel, qui a été présenté au Conseil lors de sa 73^e réunion en novembre 2011.

Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers de 2011 du Centre international de formation. Plus précisément, nous avons conclu, dans notre rapport, que les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre, de sa performance financière, des variations de l'actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétés et des montants réels, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies. Nous avons également conclu que ces normes comptables avaient été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, à l'exception des changements expliqués à la note 3. En outre, nous avons conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

Nous avons terminé nos travaux d'audit en mars 2012. Dans le cadre de notre audit, nous avons effectué le suivi des questions soulevées dans la lettre de recommandations que nous avons produite à l'issue de l'audit de 2010. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction à cet égard. Nous prévoyons rédiger une lettre de recommandations portant sur l'audit de 2011 au cours du printemps 2012.

Dans le cadre de son plan d'adoption progressive des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), le Centre a évalué cinq normes en 2011. L'une de ces normes (IPSAS 23 – *Produits des opérations sans contrepartie directe*), qui a été appliquée aux produits provenant des activités de formation, a eu une incidence importante sur les états financiers du Centre. Nous sommes satisfaits de l'application des nouvelles normes. Nous encourageons la direction à continuer de planifier adéquatement la mise en œuvre des normes qui seront appliquées aux états financiers de 2012 et à analyser suffisamment tôt les incidences de ces changements.

Au sujet du Bureau du vérificateur général

1. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, ainsi que du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui établit les normes de comptabilité et de certification. Sur la scène internationale, le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la direction d'audits d'institutions internationales.

Étendue et objectifs de l'audit

3. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre IX du *Règlement financier* du Centre international de formation.
4. Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers. En tant qu'auditeurs, nous évaluons aussi la conformité du Centre aux autorisations législatives significatives et nous déterminons si, au cours de notre examen, nous avons pris connaissance d'autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil.

Tel qu'indiqué dans notre Rapport au Conseil — Plan d'audit annuel, notre audit avait pour objectif de formuler une opinion indépendante, à savoir si :

- les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies;
- ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
- les opérations dont nous avons pris connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

Notre rapport de l'auditeur traite de chacun de nos objectifs d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant

5. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers de 2011 du Centre. Conformément à notre Rapport au Conseil — Plan d'audit annuel, la forme et le contenu de notre rapport de l'auditeur sont conformes aux Normes internationales d'audit.

6. Nous avons conclu que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.
7. Nous avons conclu que les Normes comptables du système des Nations Unies ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, compte tenu de l'application rétroactive des changements appliqués expliqués à la note 3 des états financiers.
8. Nous avons également conclu que les opérations du Centre dont nous avons pris connaissance durant notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autorisations législatives du Centre.

Résultats de l'audit

Risques d'entreprise et risques d'audit, incidences sur l'audit et résultats connexes de l'audit

9. L'audit était fondé sur le risque. Nous avons recensé les principaux risques d'entreprise et risques d'audit qui pourraient influencer sur l'atteinte des objectifs du Centre et nous avons acquis une compréhension des risques qui avaient des incidences sur les états financiers. Nous avons mis l'accent sur les secteurs comportant un risque élevé d'anomalies significatives ou de non-conformité au *Règlement financier* du Centre, selon notre compréhension du Centre et de ses activités.
10. Pour l'audit de 2011, nous avons cerné les risques d'entreprise et les risques d'audit suivants qui avaient des incidences importantes sur l'audit :

Risques d'entreprise et risques d'audit	Incidences sur les états financiers ou les autorisations	Incidences sur l'audit et résultats
<p>L'adoption de plusieurs nouvelles normes (IPSAS), en particulier l'IPSAS 23— Produits des opérations sans contrepartie directe, pourrait entraîner des ajustements importants à la clôture de l'exercice.</p> <p>Le risque inclus la compréhension, l'interprétation et l'application des normes par la direction, ainsi que la disponibilité de l'information.</p>	<p>Risque d'erreurs dans les états financiers en raison des ajustements importants qui pourraient être apportés à l'exercice en cours et pour le retraitement de l'exercice précédent.</p> <p>Risque que l'information présentée dans les états financiers soit inexacte ou incomplète.</p>	<p>Pour chacune des normes IPSAS adoptées en 2011, nous avons examiné les prises de position du Centre. Nous sommes satisfaits de l'évaluation des exigences des normes effectuée par le Centre.</p> <p>Nous avons examiné les ajustements requis par les normes qui ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2011. Nous jugeons qu'ils ont été</p>

Risques d'entreprise et risques d'audit	Incidences sur les états financiers ou les autorisations	Incidences sur l'audit et résultats
		<p>apportés correctement.</p> <p>Nous sommes satisfaits de l'information présentée dans les états financiers et nous estimons qu'elle est complète et exacte.</p>
<p>La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction.</p> <p>Nous avons identifié les estimations importantes suivantes du Centre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passif relatif aux avantages accordés au personnel; - charges à payer et provisions (passifs, actifs éventuels et passifs éventuels); - durée de vie utile prévue des immobilisations; - provision pour créances douteuses. 	<p>Risque que les estimations comptables de la direction ne soient pas complètes et exactes si un exercice assidu n'est pas effectué pour déterminer ces montants.</p>	<p>Nous avons examiné les principales hypothèses utilisées pour établir les estimations, l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour déterminer les hypothèses, de même que l'information présentée dans les états financiers.</p> <p>Nous jugeons que les estimations sont raisonnables et que l'information présentée dans les états financiers est complète et exacte.</p>
<p>Le <i>Règlement financier</i> pourrait ne pas avoir été respecté. Plus précisément, les résultats rapportés ne doivent pas dépasser le budget approuvé.</p>	<p>Le non-respect du <i>Règlement financier</i> pourrait entraîner une réserve dans le rapport de l'auditeur.</p>	<p>Les opérations que nous avons testées dans le cadre de notre audit étaient conformes au <i>Règlement financier</i> du Centre.</p>

11. La préparation des états financiers exige que la direction choisisse des méthodes comptables qui font appel au jugement et qui peuvent avoir une incidence importante sur les résultats communiqués par le Centre. Nous sommes tenus de discuter avec le Conseil de nos vues sur les aspects qualitatifs importants des pratiques comptables du Centre, y compris du caractère approprié des méthodes comptables, du caractère raisonnable des jugements importants, et du caractère adéquat de l'information fournie dans les états financiers. Nous avons examiné les méthodes comptables, y compris les nouvelles méthodes qui ont été adoptées en 2011. Nous sommes satisfaits qu'elles sont appropriées et conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies et aux exigences des IPSAS adoptées jusqu'à maintenant. Nous avons également obtenu des éléments probants suffisants sur le caractère adéquat de l'information présentée dans les états financiers.

Communication des questions d'audit et de comptabilité importantes

12. Nous sommes tenus de communiquer au Conseil du Centre les constatations de l'audit. Nous présentons donc dans le tableau suivant les questions d'audit et de comptabilité importantes et les résultats de notre audit.

Questions d'audit et de comptabilité importantes	Résultats de notre audit
Stratégie d'audit	<p>Nous avons effectué notre audit selon la stratégie que nous vous avons présentée dans notre Rapport au Conseil — Plan d'audit annuel en novembre 2011.</p> <p>De plus, tel que communiqué antérieurement, nous avons planifié notre audit en utilisant un seuil de signification fixé à 800 000 €. Au cours de l'audit, nous n'avons eu connaissance d'aucun changement ou information justifiant une modification de ce seuil de signification.</p>
Difficultés importantes rencontrées au cours de l'audit	<p>Durant notre audit, nous n'avons eu aucune difficulté ou aucun désaccord avec la direction du Centre que nous serions tenus de signaler au Conseil.</p>
Déclarations de la direction	<p>Nous avons reçu une lettre de la direction confirmant les déclarations qui nous ont été faites au cours de l'audit.</p>
Indépendance des auditeurs	<p>Nous confirmons que le Bureau du vérificateur général du Canada est demeuré indépendant du Centre pendant toute la durée de l'audit.</p>
Sommaire des anomalies non corrigées	<p>Nous sommes tenus de signaler au Conseil les anomalies non corrigées ainsi que l'incidence qu'elles pourraient avoir, collectivement ou individuellement, sur l'opinion que nous formulons dans le rapport de l'auditeur indépendant.</p> <p>Au cours de nos travaux d'audit, nous avons relevé certaines anomalies et en avons discuté avec la direction. Cette dernière a apporté les redressements nécessaires pour corriger ces éléments, lesquels étaient principalement liés à l'adoption de l'IPSAS 23 — Produits des opérations sans contrepartie directe.</p> <p>Nous n'avons aucune anomalie non corrigée à signaler.</p> <p>Nous sommes également tenus de communiquer les incidences sur les résultats de l'exercice de tout élément non corrigé qui concerne des périodes antérieures. Nous n'avons pas relevé de tels éléments.</p> <p>Nous avons conclu que les états financiers pris dans leur ensemble étaient exempts d'anomalies significatives et nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers.</p>

Questions d'audit et de comptabilité importantes	Résultats de notre audit
<p>Communication au Conseil concernant les fraudes</p>	<p>Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune fraude impliquant des membres de la haute direction ou des employés occupant un poste important en matière de contrôle interne ou entraînant une anomalie significative dans les états financiers.</p> <p>De plus, nous n'avons pas observé d'autres questions liées à la fraude qui devraient être portées à l'attention de la direction ou du Conseil.</p> <p>Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures qui favorisent la conduite ordonnée et efficace des activités du Centre.</p>
<p>Déficiences importantes du contrôle interne</p>	<p>Les normes d'audit nous obligent à communiquer les faiblesses des contrôles identifiées au cours de l'audit que nous considérons être des déficiences importantes.</p> <p>Une déficience importante du contrôle interne est une déficience ou une combinaison de déficiences qui est suffisamment préoccupante, selon le jugement de l'auditeur, pour être communiquée au Conseil.</p> <p>Encore une fois cette année, nous avons adopté une stratégie d'appui sur les contrôles pour auditer les charges salariales. Les travaux d'audit effectués n'ont pas révélé de déficiences importantes du contrôle interne.</p>

Suivi des recommandations antérieures

13. Nous avons examiné l'état de mise en œuvre des recommandations incluses dans notre Rapport au Conseil sur l'audit de 2010 et nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction pour donner suite à nos recommandations. Le tableau suivant présente les progrès réalisés pour chacune des recommandations.

Recommandations présentées dans le Rapport au Conseil sur l'audit de 2010	Progrès
<p>Gestion des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> La direction devrait mener une évaluation des risques afin d'identifier les risques auxquels est exposé le Centre. Elle devrait évaluer ces risques, mettre en place des moyens et méthodes pour les atténuer, les surveiller et en faire rapport au Conseil régulièrement. 	
<p>IPSAS</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous encourageons le Centre à suivre les progrès réalisés par l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les normes comptables (IPSAS), afin d'assurer la comparabilité et l'uniformité lors de l'application des IPSAS avec les autres organisations des Nations Unies. 	

<ul style="list-style-type: none"> Le Centre devrait planifier la mise en œuvre des nouvelles normes qu'il prévoit adopter et se préparer suffisamment tôt. Il conviendrait de préparer un énoncé de principes pour chacune des normes, ainsi qu'une analyse de toutes les exigences que chacune comporte. Les énoncés de principes devraient être préparés suffisamment tôt pour que l'OIT et d'autres parties intéressées puissent les examiner et formuler leurs commentaires. Le Centre devrait discuter avec l'OIT afin de s'assurer que les normes sont interprétées de la même façon, s'il y a lieu. Des états financiers pro forma devraient également être préparés avant la date de clôture pour qu'il soit possible d'en réaliser l'examen et d'en discuter dans un délai convenable. 	●
<p>Audit interne</p> <ul style="list-style-type: none"> L'IAO devrait terminer l'évaluation exhaustive des risques, établir son plan de travail et le soumettre à l'approbation de la directrice avant le début de la période sur laquelle il porte. Lors de l'élaboration du plan de travail, l'IAO devrait s'assurer qu'il dispose des ressources suffisantes pour mener à terme les projets prévus, dans les délais. Le Centre devrait s'assurer que l'IAO donne suite à son plan de travail. 	<p>◐</p> <p>◐</p> <p>●</p>

Nombre de recommandations	Recommandations entièrement mises en œuvre
6	3
<p>Légende des progrès :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre complète : Entièrement suivie, une nouvelle procédure ou un plan ont été mis en œuvre et les résultats escomptés ont été obtenus. ◐ Mise en œuvre en cours : On a établi des plans officiels en vue de changements organisationnels, attribué les ressources nécessaires et fixé un échéancier acceptable. Une partie des résultats escomptés ont été obtenus. 	

Lettre de recommandations

14. Nous avons examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations faites au cours des audits antérieurs et, dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la direction. Les recommandations que la direction a commencé à mettre en œuvre portent sur l'examen des processus liées aux activités génératrices de revenus afin d'améliorer l'efficacité, l'automatisation des formulaires de congé, et la révision des durées de vie utile estimative des immobilisations.
15. Au cours de l'audit, nous avons également identifié des possibilités d'améliorer les systèmes de contrôle interne, de rationaliser les activités et/ou d'améliorer les pratiques d'information financière. Nous avons discuté de nos observations avec la direction et nous rédigerons une lettre de recommandations dans laquelle nous résumerons ces observations, formulerons des recommandations visant à concrétiser les possibilités

dégagées et demanderons à la direction de répondre par écrit aux questions qui y seront soulevées. Ces observations portent sur les améliorations aux contrôles de surveillance relatifs aux coûts des activités de formation, aux occasions d'améliorer les capacités des membres du personnel des finances, à l'amélioration des procédures suivies à la clôture de l'exercice pour établir les charges à payer, à l'amélioration possible de l'efficacité de la gestion de la trésorerie et au respect de la délégation des pouvoirs de signature du Centre. La lettre de recommandations devrait être prête au cours du printemps 2012.

Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) — progrès à ce jour

16. En 2011, la direction a décidé d'adopter cinq normes. L'une d'entre elles, l'IPSAS 23, a eu une incidence importante sur les états financiers pour ce qui est des produits des activités de formation. L'adoption partielle de l'IPSAS 23 pour un deuxième exercice est conforme aux dispositions transitoires énoncées dans la Norme, laquelle permet une application progressive sur trois ans. L'application de l'IPSAS 23 pour tous les produits est prévue pour 2012.
17. En raison de l'application de nouvelles normes en 2011, des modifications ont été apportées aux méthodes comptables, et de nouvelles informations ont été fournies dans les états financiers.
18. La méthode de comptabilisation des activités de formation a été modifiée en raison de l'application de l'IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe). Selon la nouvelle méthode, les montants concernant les accords signés, comprenant des conditions exigeant la prestation de services de formation à des tiers au cours de périodes futures et l'obligation de rembourser les fonds si les conditions en question ne sont pas respectées, sont comptabilisés à titre de sommes à recevoir. Un montant compensatoire égal est comptabilisé comme produit différé. Nous sommes d'accord avec la modification apportée à cette méthode comptable.
19. Le Centre a également modifié sa méthode de comptabilisation des inventaires en raison de l'adoption de l'IPSAS 12 (Inventaires). Cette modification n'a pas entraîné d'ajustement important des états financiers. Nous sommes d'accord avec la modification apportée.
20. Les modifications apportées aux méthodes comptables mentionnées précédemment ont été appliquées de manière rétrospective, et l'information comparative a été retraitée pour 2010. Ces modifications sont expliquées dans la note 3 des états financiers.
21. En prévision de l'audit de 2011, des états financiers pro forma ont été préparés avant la clôture de l'exercice, ce qui a permis à l'OIT et aux commissaires aux comptes de les examiner et de donner leurs commentaires en temps opportun. Nous encourageons le Centre à conserver cette pratique.

Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) — étapes à venir

22. Le Centre prévoit adopter quatre nouvelles normes en 2012 afin de rencontrer son objectif d'être entièrement conforme aux IPSAS d'ici la fin de 2012. Compte tenu de l'expérience acquise avec la mise en œuvre progressive au cours des deux derniers exercices, il est important que le Centre se prépare suffisamment tôt à l'adoption de ces normes. De plus, il est primordial que le Centre poursuive les discussions avec l'OIT à propos des décisions qui concernent les méthodes comptables et leur incidence sur les rapports.

23. Recommandations :

- a) Le Centre devrait continuer de planifier la mise en œuvre des nouvelles normes qu'il prévoit adopter en 2012 et s'y préparer suffisamment tôt. Il conviendrait de préparer un énoncé de principes pour chacune des normes, ainsi qu'une analyse de toutes les exigences que chacune comporte. Les énoncés de principes devraient être préparés suffisamment tôt pour qu'elles puissent être examinées et commentées. Le Centre devrait discuter avec l'OIT afin de s'assurer que les normes sont interprétées de la même façon, s'il y a lieu. Des états financiers pro forma devraient également être préparés avant la date de clôture pour qu'il soit possible d'en réaliser l'examen et d'en discuter dans un délai convenable.
- b) Les principaux membres du personnel des finances du Centre devraient poursuivre leur apprentissage des IPSAS pour bien comprendre les modifications à venir.

Réponses du Centre :

- a) En avril 2012, la trésorière a rencontré les représentants de l'OIT dans le cadre d'une réunion de planification au sujet de la mise en œuvre des IPSAS en 2012. Les énoncés de principes concernant les IPSAS que le Centre prévoit mettre en application en 2012 sont mis à jour et doivent être envoyés aux commissaires aux comptes au plus tard à la fin de mai pour qu'ils puissent les examiner et les commenter. Les états financiers pro forma seront soumis aux commissaires aux comptes bien avant la clôture de l'exercice.
- b) Jusqu'à maintenant, tous les membres des Services financiers (FinServ) ont reçu une formation initiale sur les IPSAS qui portait sur les concepts et les principes comptables ainsi que sur l'incidence de l'adoption de ces normes sur le Centre. Trois membres du personnel ont également suivi trois des sept modules de formation en ligne sur les IPSAS établis pour les organisations du système des Nations Unies. Tous les membres du personnel de FinServ devront suivre les sept modules de formation en ligne sur les IPSAS d'ici la fin d'août 2012. Lorsque tous les membres du personnel de FinServ auront suivi cette formation, une séance d'information sera donnée, en septembre 2012, pour répondre aux questions de comptabilité ou donner des précisions propres aux activités du Centre. Une séance d'information semblable sur les IPSAS est prévue pour expliquer au personnel non financier les changements de procédures qui les toucheront et qui découlent de la mise en œuvre des IPSAS par le Centre.

24. Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente des IPSAS dans l'ensemble des Nations Unies, les diverses organisations touchées ont mis sur pied une équipe spéciale. Cette équipe spéciale interprète les IPSAS dans le contexte unique de l'environnement des Nations Unies. Le Centre a été l'hôte d'une réunion de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les normes comptables (IPSAS) en septembre 2011. À notre avis, il reste des questions que les diverses organisations des Nations Unies (y compris le Centre) doivent évaluer. L'une de ces questions a trait aux droits d'utilisation de lieux cédés sans contrepartie. Cette question est importante pour le Centre puisque la Ville de Turin lui loue le terrain et les bâtiments pour un loyer symbolique. Les normes IPSAS ne traitent pas expressément de cette question. Il est donc primordial que le Centre se tienne au fait des positions adoptées par l'Équipe spéciale des Nations Unies afin de s'assurer qu'il appliquera les normes IPSAS de manière cohérente avec les autres organisations des Nations Unies.

25. **Recommandation :**

Le Centre devrait recenser les questions sur lesquelles l'Équipe spéciale des Nations Unies doit se pencher et continuer de se tenir au fait des positions de cette équipe afin d'assurer la comparabilité des interprétations des IPSAS et d'appliquer les normes de manière cohérente avec les autres organisations des Nations Unies, s'il y a lieu.

Réponse du Centre :

En tant que membre de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies (IPSAS), la trésorière a participé, par vidéoconférence, à la dernière réunion de l'Équipe en avril 2012. Elle prévoit également assister en personne à la réunion de septembre 2012. Elle continuera de participer aux réunions et de se tenir au fait des positions de l'Équipe spéciale. De plus, elle échangera avec les autres membres et profitera de l'expérience des organisations des Nations Unies qui ont mis en œuvre toutes les IPSAS afin d'assurer l'application cohérente de ces dernières avec les autres organisations des Nations Unies.

En ce qui concerne les droits d'utilisation de lieux cédés sans contrepartie, l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les normes comptables (IPSAS) n'a pas encore réglé cette question. Bien que toutes les organisations des Nations Unies aient constaté des droits d'utilisation sans contrepartie en tant que services en nature, le traitement comptable de ces droits et leur présentation dans les états financiers variaient.

26. Nous continuerons à suivre les progrès réalisés par le Centre pour ce qui est de la mise en œuvre des IPSAS et à faire rapport à cet égard.

Autres travaux menés au Centre

27. À titre de commissaires aux comptes du Centre, nous avons reçu le mandat d'appliquer des procédés convenus en ce qui a trait à l'information financière relative à deux contrats conclus entre le Centre et la Commission européenne. Nous avons effectué ce travail conformément aux normes internationales sur les services connexes applicables aux missions de procédés convenus. La deuxième mission liée à ces deux contrats a été achevée et les rapports sur les constatations factuelles ont été délivrés à l'hiver 2012. La prochaine mission liée à l'un de ces contrats est prévue pour l'été 2012.

Conclusion

28. Nous sommes satisfaits des résultats de l'audit de 2011 et des progrès accomplis par le Centre pour ce qui est de l'adoption progressive des IPSAS. Nous continuerons de collaborer avec la direction du Centre en 2012 de manière à assurer l'adoption réussie des IPSAS et à trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et les systèmes de contrôle interne du Centre.